

## holding mere radié avant la société fille

Par **tibu**, le **04/03/2019** à **18:16**

Bonjour,

Je suis gérant d'une entreprise et je détient 34% des parts. Les 66% restant appartenait à une société de droit anglais radié.

Il n'y a pas de salariés. Il n'y a jamais eu de transfert ou de vente de parts avant la radiation.

Cela signifie que je détient 100% des parts?

Comment faire pour fermer la société si besoin sans 100% de ses actionnaires?

La société est elle de facto radié?

Merci